



Ville de Brou-sur-Chantereine  
(Seine et Marne)

Ville de Brou-sur-Chantereine  
(Seine et Marne)

**DECISION N°AG/2024/026**

La Maire  
(SB/CC/ES/2024/051)

**Objet :** Recrutement d'un vacataire.

La Maire de la Commune,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération N°AG/D/06/2022/047 du Conseil Municipal en date du 27 juin 2022 relative aux délégations du Conseil Municipal à la Maire de Brou-sur-Chantereine,

Vu la délibération N°AG/D/06/2024/039 du Conseil Municipal en date du 27 juin 2024 relative à l'autorisation de recrutement de vacataires,

Vu la nécessité de recruter un gardien pour assurer la surveillance du parc de la mairie, en dehors des heures d'ouverture, du 16 au 21 juillet 2024, pour le village sportif et les festivités relatives au passage de la Flamme Olympique,

**DECIDE**

**Article 1 :** de recruter un vacataire pour une durée du 16 au 21 juillet 2024 soit un total de 72 h.

**Article 2 :** de fixer la rémunération de chaque vacation :

- sur la base d'un taux horaire d'un montant net de 22,22 €.

**Article 3 :** d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

**Article 4 :** Il sera rendu compte de la présente décision lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

**Article 5 :** La Maire est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Brou-sur-Chantereine,  
Le 16 juillet 2024

La Maire,

Stéphanie BARNIER.

Envoyé en préfecture le 16/07/2024

Reçu en préfecture le 16/07/2024

Publié le 16/07/2024

ID : 077-217700558-20240716-D\_2024\_026-AI

Document transmis en Préfecture,

Le 16 JUIL. 2024

ACTE RENDU EXECUTOIRE

(Article L.2131-1 du CGCT)

La présente décision du Maire est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois.

Hôtel de Ville

3 rue Lazare Carnot - 77177 Brou-sur-Chantereine - Tél. : 01 64 26 66 66 - Mail : [mairie@brousurchantereine.fr](mailto:mairie@brousurchantereine.fr)